



COMMUNE DE SAINT-SULPICE

**Rapport de la Commission de Gestion et des Finances
sur l'examen du budget 2021**

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et des finances (ci-après : COGEFI) s'est réunie une première fois en séance de préparation le jeudi 26 novembre de 20h – 23h à la salle des commissions et ensuite, pour la journée avec la Municipalité, le lundi 30 novembre 2020 de 08h30 – 23h30 à la salle du Conseil, dans la composition suivante :

Président : Monsieur Hans-Jörg Hirsch

Membres : Madame Corinne Willi (*excusée le 26 novembre*)

 Messieurs Markus Affolter

 Thomas Beck

 Damien Kobel (*excusé le 26 novembre et le 30 novembre, dès 18h30*)

 Rémy Pache

Rapporteur : Helena Jindra Fröhlich

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle en la présence de Madame Cécile Theumann, en charge des finances, ainsi que du Boursier Communal, Monsieur Didier Reymond. Les Municipaux ont été accompagnés de leurs chefs de service respectifs Madame Frey (service ressources humaines), Monsieur Nicolas Ray (secrétaire municipal), Monsieur Claude Alain Rouge (service voirie), Monsieur Fabio Cheraz (service bâtiments), Monsieur David Conde (service technique).

La COGEFI remercie tous les participants pour leur collaboration et leur disponibilité.

DOCUMENTS A DISPOSITION DE LA COGEFI POUR L'ETUDE DU BUDGET

- Budget 2021
- Préavis 18/20

Puis, remis en séance :

- Tableau de la croissance démographique de Saint-Sulpice 2011 - 2040
- Organigramme et effectifs de l'administration communale 2021
- Rapport sur la gestion des déchets
- Budget RH
- Clés de répartition des charges (salariales et autres) 2020

MESSAGE DU PRESIDENT DE LA COGEFI

On vit dans un contexte difficile où depuis le début de cette législature, notre commune a évolué de comptes positifs à des comptes systématiquement dans le rouge. Quelques changements structurels en sont à l'origine :

- La population a presque doublé en quelques années seulement. Depuis quelques années cette croissance s'est heureusement et considérablement ralentie. L'hypothèse de croissance démographique, qui sert à la planification financière de notre commune devra être adaptée en conséquence.
- Les charges péréquatives, considérées « non-maîtrisables », ont augmenté sans cesse et de manière démesurée. L'accord entre communes et canton au sujet de la facture sociale, ainsi que les discussions prévues au sujet de la péréquation horizontale, sont des signes prometteurs pour un avenir que l'on espère mieux planifiable.

Il y a quelques semaines encore, la COGEFI, en vue des changements structurels dans notre commune, a soutenu la municipalité dans sa proposition d'augmenter le point d'impôt de manière modérée. Et ce malgré l'augmentation cachée que les Serpelios contribuables ont dû subir l'année passée. La COGEFI espérait ainsi arriver à un budget 2021 avec un cash flow équilibré, ce qui aurait été un signal important pour la confiance. Malheureusement cet espoir s'est avéré faux.

Dans ce contexte, et suite au refus du Conseil Communal d'accepter l'augmentation des impôts, la Municipalité présente maintenant un préavis qui accentue encore des tendances très inquiétantes. En particulier :

- La Municipalité propose un nouvel endettement d'environ 3 millions de Francs, avec une marge d'autofinancement négative d'environ 1,5 millions de Francs (valeur de env. 4 points d'impôt).

L'augmentation des charges montre une maîtrise inadéquate de celles-ci dans la situation actuelle.

- Augmentation constante des charges intercommunales
- Gestion réactive des charges péréquatives
- L'adéquation de nos ambitions avec nos moyens
- L'adéquation de l'administration communale avec nos moyens.
- L'absence d'initiatives qui génèrent du revenu pour la commune, si important pour inverser la tendance, notamment dans le domaine critique des bâtiments communaux.

Les réponses formelles aux vœux de la COGEFI reflètent une résignation de notre Municipalité, qui semblerait rendre une augmentation des impôts inévitable. Où sont la vision, le dynamisme, les initiatives et la remise en cause, qui permettraient de contrer les tendances actuelles ?

8H30 Madame Cécile Theumann, Municipale en charge des finances avec Monsieur Reymond, boursier. (*Madame Theumann et Monsieur Reymond seront présents toute la journée*)

Madame Cécile Theumann en tant que responsable des finances répond au message du Président de la COGEFI et nous trace les grandes lignes des défis financiers auxquels la Commune de St-Sulpice est confrontée.

Augmentation des charges de la Commune

- Question de la COGEFI : la population a augmenté de 60% en 15 ans, mais cette augmentation de population est maintenant en train de ralentir plus vite que prévu. Quel est l'impact de cette nouvelle situation sur nos finances ?
- Réponse de Madame Cécile Theumann : notre village approche les 5'000 habitants et c'est un chiffre problématique, car il se situe à une mauvaise échelle. Il faudrait un doublement de la population pour que des effets positifs soient visibles sur nos finances. C'est un problème de seuil bien connu, l'augmentation des charges n'est pas linéaire avec l'augmentation des revenus. La population de l'Ouest lausannois a aussi augmenté ces dernières années et c'est autant de nouveaux besoins qui sont répercutés sur les charges des communes et indirectement sur les charges budgétaires de St-Sulpice à travers les conventions intercommunales dans lesquels St-Sulpice est engagées.

Conventions intercommunales

- La COGEFI s'est posée plusieurs fois la question si c'était possible de sortir de certaines conventions intercommunales et a émis le vœu que cette réflexion soit menée, Madame Cécile Theumann en prend note.
- Réponse de Madame Cécile Theumann : c'est un problème délicat car en sortant de ces ententes il faudra bien remplacer ces services. Elle nous confirme que la municipalité surveille attentivement et proactivement les coûts et les budgets des conventions dans lesquelles elle siège et rappelle que le Conseil communal a également un représentant dans ces conventions. Les conventions ont par le passé majoritairement été signées sur la base du nombre d'habitants, ce qui se révèle être une raison d'augmentation aujourd'hui. Signer de nouvelles conventions, lorsque c'est possible, sur une base forfaitaire serait plus prudent dans le futur.

Valorisation du patrimoine immobilier

- La COGEFI a rappelé son souhait de voir une augmentation de la rentabilité du patrimoine immobilier et rappelle à la municipalité que cela fait une législature que cette demande est sur la table. A contrario le budget 2021 montre une diminution nette de ce rendement.
- Réponse de Madame Cécile Theumann: il s'agit du dicastère de Monsieur Panzera et elle le laissera répondre à ce sujet. Une pré-étude a été faite sur le rendement possible des bâtiments, mais en fin de législature n'est pas le moment adéquat pour commencer

à mettre en œuvre un plan de revalorisation des bâtiments, les municipaux actuels n'ont pas l'assurance de pouvoir mener ce travail à son terme. La construction de la garderie a également mobilisé toutes les énergies.

Calcul du nombre d'habitants et taxe de séjour

- La COGEFI a pris le temps d'examiner le tableau de la croissance démographique de Saint-Sulpice fourni par la Municipalité, qui montre les différentes sources, les temps de résidence et les chiffres servant de base aux calculs du nombre d'habitants dans la commune de St-Sulpice, données utilisées ensuite pour la perception de la taxe de séjour, des taxes communales et des charges intercommunales. Une proposition a été faite concernant la perception de la taxe de séjour, remettre l'obligation de cette perception au bailleur.
- Réponse de Madame Cécile Theumann : les projections faites pour le futur concernant l'évolution de la population de St-Sulpice, chiffres essentiels pour pouvoir faire des projections de charges et produits dans le futur, se base entre autre sur l'évolution des constructions de bâtiments à St-Sulpice. Possibilités de construction de nouveaux bâtiments, remplacements de villas individuelles par des PPE, plans de quartier etc.. En ce qui concerne la taxe de séjour le prélèvement par le bailleur pourrait effectivement être une bonne solution reste à savoir comment cela peut être mis en place.

Gestion pro-active de la péréquation dans le cadre des dépenses thématiques

- La COGEFI a émis le souhait que la municipalité étudie les possibilités gérer de manière plus pro-active les charges de la péréquation lorsque de gros chantiers, comme la RC1, sont entrepris. Les montants en jeu que St-Sulpice pourrait recevoir en retour sont importants et le timing et les paiements sont des éléments essentiels à maîtriser pour pouvoir bénéficier de ces avantages.
- Réponse de Madame Cécile Theumann : les montants en jeu concernant St-Sulpice n'étaient peut-être pas assez importants ou juste à la limite et le Canton impose également un agenda. Mais c'est un point important et la municipalité ne souhaiterait pas manquer une occasion si la possibilité d'agir à ce niveau se présentait.

Nouvelle organisation comptable et reclassement des comptes et des imputations

- La COGEFI regrette de ne pas pouvoir mieux comparer les exercices précédents avec le budget 2021.
- Réponse de Monsieur Reymond : un grand travail a été fait et est encore en cours pour mettre en place une nouvelle organisation du plan comptable par centre de coûts. Cela a son importance pour la lisibilité, mais a également des impacts légaux, comme la TVA, et l'imputation dans les centres de coût et l'attribution aux fonds affectés. Cette organisation peut également, selon la clé de répartition, avoir un impact sur les charges thématiques et la péréquation comme discuté plus haut.

10h30 Madame Frey (RH) et Madame Anne Merminod (Municipale) rejoignent la séance

Personnel

L'augmentation du personnel de la Commune de St-Sulpice est dû principalement à l'ouverture de la garderie. Le coût du personnel de la garderie est pris en charge par le centre de coût de l'exploitation de la garderie, qui est financé en partie par les contributions des parents et qui est équilibré par les subventions de l'AJESOL.

La municipalité propose d'augmenter le taux d'activité de la cheffe de service jeunesse de 50% à 70% pour tenir compte des activités concernant la garderie et ce dès le premier janvier 2021. La COGEFI demande que l'augmentation soit effective seulement à l'ouverture de la garderie, les 20% supplémentaires étant pris en charge par l'AJESOL. Ainsi cette augmentation des charges salariales de 20% n'aura pas d'impact sur les charges du personnel communal.

Sports

1700 3653.009 Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM) Soutien

La convention intercommunale prévoit une augmentation graduelle des charges pour les communes en phase avec les prestations fournies, pour atteindre un plafond de 5,7 millions de CHF défini dans la convention. Pour le futur cette convention, signée pour 15 ans, sans option de sortie et validée par notre Conseil, prévoit l'indexation de ce plafond en fonction de l'indice des prix et du nombre d'habitants de chaque commune. Le plafond des charges est déjà atteint, alors que la piscine est encore en construction. On ne bénéficiera pas des prestations pour la piscine, alors que nous en payons déjà les charges. Le plafonnement de ces charges est la seule bonne nouvelle dans ce dérapage budgétaire et opérationnel qu'est le CIGM. La COGEFI s'est posée la question d'amender ce montant cette année, vu l'absence de prestations concernant la piscine, mais s'agissant d'une convention signée et un effet temporaire de transition, elle y renonce, non sans regret.

Garderie

7120 3113.00 Subvention

La subvention de la FAJE pour l'achat du matériel et du mobilier, qui était prévue dans l'investissement dans le cadre du préavis pour la garderie, sera désormais attribué au compte d'exploitation de la garderie, selon ce préavis du budget 2021.

Petite enfance

Réfectoire scolaire et UAPE

La COGEFI constate une évolution des charges et une péjoration du résultat entre les comptes 2019 et le budget 2021. Les charges ont augmenté mais les revenus sont restés identiques.

En ce qui concerne le REFECTOIRE il n'y a pas plus d'enfants, mais c'est le manque de moyens concernant l'encadrement d'enfants qui a dû être revu et amélioré. La COGEFI souhaite que, si une augmentation des charges est inévitable, les produits évoluent en adéquation. Une augmentation des revenus de participation des parents doit être considérée, si cette situation financière devait encore s'aggraver.

Pour l'UAPE la COGEFI a pris acte que cette prestation est une obligation légale pour la Commune et que les revenus dépendent du revenu des parents, les charges n'ont pas augmenté entre le budget 2020 et le budget 2021.

Camps scolaires

5700 3662.005 Camps scolaires

L'augmentation de CHF 30'000 est nécessaire puisque la loi qui a été votée impose la gratuité de l'école et ce montant n'est plus à la charge des parents.

Transports des élèves

5100 3662.004 Frais de transport des élèves

Chavannes a payé les frais de transport des élèves et renvoie la facture à St-Sulpice.

Immeuble Gymnase

5200 3522.010 Quote-part commune Chavannes, immeuble

La commune de Chavanne a investi un montant total de 14,5 millions CHF pour la réfection du gymnase. La COGEFI regrette que la Commune de St-Sulpice n'aie pas été consultée pour la réfection de ce bâtiment et qu'elle n'a rien eu à dire. Elle encourage la municipalité à agir de manière plus proactive dans ce genre de situation.

Fonds de prévoyance (LPP) pour les employés de la commune

Les charges patronales au budget de la Commune sont clairement plus élevées que dans les entreprises privées. De nombreux établissements ont déjà effectué la transition d'un régime avec primauté des prestations à celui avec primauté des cotisations. Pour les bas salaires des employés communaux la charge de déduction du régime actuel est ressentie comme étant trop élevée. La COGEFI demande à la municipalité d'évaluer des alternatives et d'étudier les possibilités de sortir de ce fonds tout en étant consciente que les coûts de transition pour réaliser cette opération pourraient être élevés. Un tel changement nécessiterait impérativement un changement de contrat de travail, il serait donc judicieux de traiter ce sujet dans le cadre du projet du nouveau règlement du personnel de la Commune, qui est en cours de préparation, et qui nécessitera pour sa mise en œuvre aussi un changement de ces contrats.

Nettoyage

5130 3141.001 Entretien et conciergerie par entreprise externe

Ce montant élevé est la conséquence des normes de nettoyage Covid imposée actuellement qui sont supposés perdurer sur toute l'année 2021.

Balcons du Léman

7100 3659.003 Aides sociales diverses et occasionnelles

Ce poste de 50'000 CHF inclus les contributions à la fondation « Le Relais », ainsi que les subsides aux locataires des appartements protégés des « Balcons du Léman ». La COGEFI s'interroge sur le montant d'aide aux locataires des Balcons du Léman de 30'000 CHF, étant donné qu'il n'y pas de demandes d'aide aussi importante. S'agissant d'un budget elle considère que l'entier de ce montant ne sera pas engagé. La COGEFI propose l'amendement numéro 9 concernant ce poste.

13h30 Monsieur Clerc, Syndic, (par téléconférence)

La COGEFI explique que les questions concernant le personnel ont été traitées le matin, sauf en ce qui concerne la conciergerie et que ce sujet sera vu avec Monsieur Panzera.

En présence de Monsieur Nicolas Ray (par téléconférence)

Transports Publics TL

La COGEFI se dit scandalisée que l'entreprise anonyme que sont les TL, qui a un capital, reporte son déficit dû à la pandémie COVID sur les communes, et donc sur le prix des prestations. Ceci sans chercher en priorité les aides COVID du Canton et de la Confédération, qui ont été mises en place justement pour remédier à cette situation, ou par une solution interne. Il n'est pas acceptable que ce montant « pour ne pas avoir de surprise si les aides ne devaient pas venir » soit reporté sur le budget de notre Commune. La COGEFI proposera d'amender ce montant au budget.

Avec la présence de Monsieur Alain Rouge (par téléconférence)

La restructuration comptable des déchets, sans doute utile pour le futur, rend la lecture des comptes ardues et la comparaison avec le passé difficile.

On peut constater un excédent de charges, une réflexion devra être menée sur une diminution de ce déficit, soit par une diminution des prestations, soit par une augmentation des revenus.

14h30 Monsieur Pierre-Yves Brandt, Municipal, en compagnie de Monsieur Conde

Eclairage public

4390 3143.002 Entretien et amélioration de l'éclairage public

Remise aux normes des points lumineux de surconsommation de l'éclairage public. Si tout le parc devait être aujourd'hui remis aux normes le coût serait d'environ de CHF 600'000.- Le montant au budget est donc justifié, puisqu'il sera consacré aux travaux prioritaires et un montant sera nécessaire chaque année pour avancer dans ce travail.

Urbanisme

4200 3185.0011 Honoraires juridiques

La Commune doit gérer de plus en plus de contentieux, les recours sont de plus en plus pointus, cette évolution justifie le montant au budget.

4200 3185.022 Frais études préliminaires

En grande partie pour la mise aux normes du chemin de la Venoge qui se révèle être dangereux pour les enfants et ceci suite à des plaintes justifiées des habitants de ce chemin.

Réseau routier

4300 3185.022 Frais études préliminaires

Etude pour la mise aux normes des abris de bus avec également la mise aux normes pour les handicapés. Les abris de bus sont une source de soucis constante pour la Municipalité, des travaux de réfection étant régulièrement indispensables.

15h15 Monsieur Pierre-Yves Brandt quitte la séance, Monsieur Conde reste pour répondre aux questions sur l'épuration

Discussion sur le montant du fonds de l'épuration

La baisse du fonds épuration n'est pas une option à retenir. En effet ce fonds peut aujourd'hui sembler surévalué mais c'est un phénomène « de vague ». Dans un premier temps le service technique attend que les travaux se finalisent, inutile d'ouvrir une route avant une nouvelle construction. Nous arrivons au terme d'un cycle et ce sera le moment d'entreprendre d'importants travaux sur le réseau des collecteurs et le fonds actuel aura toute sa justification.

15h40 Monsieur Panzera, municipal

Police

Dire que les charges de Polouest devraient baisser n'a pas de sens vu que ces charges sont constituées principalement de charges salariales et ne peuvent être corrélées avec la diminution du nombre d'infractions dues au COVID.

Le budget de Polouest est stable à environ 26'000'000 CHF. Le montant à charge de St-Sulpice de CHF 1'084'404 a été validé par la commission Polouest. Ce montant est calculé sur un effectif théorique d'employés. Ceux-ci étant en sous-effectif, le montant dans les comptes définitifs sera lui aussi corrigé probablement à la baisse. La participation de St-Sulpice est déterminée sur la base du nombre d'habitants, du point d'impôt et du nombre d'interventions. La COGEFI s'interroge pourquoi la participation de St-Sulpice augmente d'environ 10 %, alors que la population et le taux d'impôts sont restés stables.

6100 3510.001 Réforme policière

Ce libellé est faux et doit être modifié : contribution police cantonale. Ce montant est aussi basé sur le point d'impôt. La marge de manœuvre est faible pour modifier ce poste au budget qui sera pérenne.

6600 3521.002 ORPC

Le commandant prenant sa retraite il y aura une passation et un double salaire lors de l'engagement de son successeur.

Bâtiments

Avec la présence de Monsieur Cheraz (par téléconférence)

Conciergerie

La COGEFI se pose des questions sur les montants de conciergerie en général, concernant la garderie, le refuge en particulier, qui lui paraissent particulièrement surévalués.

La réponse donnée par le boursier est que les traitements du personnel ont été imputés de manière linéaire sur l'ensemble des bâtiments concernés, et que, pour des raisons de confidentialité, les salaires des individus ne doivent pas être lisibles dans ces chiffres. La COGEFI n'est pas convaincue par ce manque de transparence et fait part à la municipalité de son souhait de pouvoir comprendre en détail les charges de conciergerie pour tous les bâtiments communaux et lui demande d'être vigilante sur la maîtrise de celles-ci. Elle s'étonne aussi des charges de nettoyage de la future garderie et demande 3 offres comparatives pour ceci et de vérifier auprès d'une régie la charge financière pour le nettoyage pour une surface donnée semblable.

Complexe du Léman

3504 3123.000 et 3124.000

La COGEFI relève l'absence de produits concernant les charges d'électricité, chauffage et eau chaude. Monsieur Reymond explique qu'il s'agit d'une erreur, la refacturation des charges facturées aux locataires ne figurant pas dans le budget. La COGEFI propose un amendement pour corriger ceci et d'ajouter les lignes de revenus dans le budget.

Valorisation du patrimoine immobilier

Monsieur Panzera a répondu sur cette demande à la COGEFI en donnant quelques pistes d'actions possibles mais ceci n'est pas encore basé sur une réflexion stratégique d'ensemble. Suite à cette réflexion des préavis pourront être proposés au Conseil. La Municipalité actuelle estime que ces actions devront être entreprises dans la nouvelle législature 2021-2026. Ce point ne sera donc pas développé davantage pour l'étude du budget 2021.

Informatique

1900 3101.002 Frais de maintenance informatique

La Commune de Prilly a dénoncé son contrat de support. Changer de fournisseur, actuellement OFISA, ne sera pas meilleur marché. Le problème réside plutôt dans l'évolution de la location de licences. Cette nouvelle façon de « vendre » les logiciels représente des charges élevées pour le consommateur. Ceci explique le coût de 67'000 inclus dans ce poste. Le libellé « maintenance informatique » n'est pas correct.

Et la Commune va devoir aussi faire plusieurs migrations importantes en 2021 : Abacus, les logiciels pour l'archivage, la gestion des décisions municipales et pour l'office de la population. Ces migrations ont un caractère obligatoire.

1900 3141.013 Honoraires divers

Il faut définir les profils pour les utilisateurs, automatiser certaines tâches de facturation qui prennent aujourd'hui beaucoup de ressources humaines et optimiser les tâches de travail. Il faut un budget pour mener ce travail à son terme, qui est fait actuellement de façon très partielle par le Boursier. Pour éviter que l'informatique ne devienne un gouffre de coûts, la COGEFI estime que ces investissements d'informatique doivent justifier un gain d'efficacité identifiable, qui devra se retrouver dans les comptes.

Remarques générales de la COGEFI

La commission maintient sa position qu'il y a urgence d'agir dans le sens d'une diminution des charges et de développement des projets qui génèrent des revenus :

- Dans la situation financière actuelle, la maîtrise des charges du personnel est un élément essentiel de la gestion efficiente de la commune. Dans ce budget, on augmente le personnel de 2 x 0,20 EPT (emplois plein temps) pour deux sujets sur lesquels le Conseil Communal s'est déjà engagé : le service de l'enfance et le développement durable (fonds FEEDD). La COGEFI soutient donc ces deux augmentations de taux d'activité, en différant celui de la cheffe du service de l'enfance dans le temps (amendement n° 4).

- Les charges intercommunales continuent d'augmenter. La COGEFI recommande d'évaluer les engagements intercommunaux existants et, pour éviter que cela se reproduise, de développer une grille de critères d'acceptation pour la validation de tels engagements pour l'avenir.
- Une gestion plus prévoyante et proactive doit permettre d'anticiper et maîtriser une partie des charges thématiques de péréquation.
- L'absence d'avancement et d'action efficace en matière d'un plan stratégique pour les bâtiments communaux, fait perdre du temps précieux pour la création de projets de valeur dans ce domaine.

AMENDEMENTS

La COGEFI a travaillé avec la Municipalité dans le but de diminuer le résultat déficitaire budgété et d'améliorer la marge d'autofinancement.

Elle propose donc un ensemble de 9 amendements pour une réduction de env. 500'000 CHF du déficit budgété, comme suit :

	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
déficit CHF	-2'957'182	-2'447'182
marge d'autofinancement CHF	-1'577'136	-1'067'136
<u>Les amendements en détail :</u>	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
1. 1800 Transports Publics		
3517.001 Participation TL	-1'690'564	-1'390'564
Diminution de 300'000.-		
Cela correspond à annuler l'augmentation présentée lors de la discussion du point d'imposition, afin de compenser la perte supplémentaire des TL prévue en 2020 suite au COVID		
2. 2100 Impôts		
3187.000 Office impôt, taxation et perception honoraires		
	-200'000	-170'000
Diminution de 30'000.-		

3. 2100 Impôts	<u>Budget (préavis)</u>	<u>Budget amendé 2021</u>
3301.001 Défalcatons et autres pertes sur débiteurs		
	-150'000	-100'000
Diminution de 50'000.-		
Les deux charges ci-dessus ne sont pas des charges maitrisables par la municipalité, et sont estimées être surévaluées dans le budget.		
3011.001 Traitements du Personnel		
	-590'600	-570'600
Diminution de 20'000.-		
Cela correspond à l'augmentation différée de 20% pour le chef de service Enfance et Jeunesse, augmentation accordée dès le début de l'exploitation de la garderie, et imputée entièrement sur/à l'AJESOL		
4. 3504 Bâtiment Complexe du Léman		
3123.000 Electricité		
	-17'000	-6'000
3124.000 Chauffage et eau chaude		
	-28'000	-9'000
Diminution de 30'000.-		
Cela correspond aux coûts additionnels, qui doivent être pris en charge par les locataires et consignés sous deux nouvelles lignes de revenus, à créer dans les comptes 2021.		
5. 3508 Bâtiment Centre 52		
3124.000 Chauffage et eau chaude		
	-10'500	-500
Diminution de 10'000.-		
Cela correspond à nouveau aux charges à répartir sur les locataires, et consigner sous une ligne nouvelle de revenu, à créer dans les comptes 2021.		
6. 4700 Entretien rives et ports		
3147.000 Entretien des cours d'eau, rives et ports		
	-70'000	-30'000
Diminution de 40'000.-		
Cela correspond aux travaux de drainage de l'embouchure de la Venoge, à présenter dans un préavis		

7. 1700 Sports **Budget (préavis)** **Budget amendé 2021**

3145.002 Frais divers entretien terrains sports

-44'000

-34'000

Diminution de 10'000.-

Cela correspond à une réduction des charges d'entretien pour des terrains qui devraient être moins utilisés suite à la situation sanitaire qui va très probablement perdurer en 2021

8. 7100 Service Communaux et Régionaux

3659.003 Aides sociales diverses et occasionnelles

-50'000

-30'000

Diminution de 20'000.-

Cela correspond à 2/3 de diminution de la réserve (30'000) faite pour les Balcons du Léman. La liste d'attente ne contient qu'un cas d'une personne potentiellement bénéficiaire de cette aide.

CONCLUSION

La COGEFI reste inquiète de l'évolution des finances communales. Ce budget s'inscrit dans la tendance déficitaire entamée depuis quelques années, sans amélioration structurelle.

Vu le résultat fortement déficitaire la COGEFI s'est posée les deux questions : Refuser ? ou accepter ? le budget 2021.

La COGEFI est arrivée à la conclusion que, bien qu'elle ne peut se réjouir du résultat déficitaire de ce budget, ce n'est pas en refusant le budget que les charges de notre Commune vont diminuer, et cela ne fera que compliquer le travail d'une Municipalité qui doit maintenant tout mettre en œuvre pour équilibrer nos ambitions avec nos moyens dans le but de ramener les finances communales en situation d'équilibre.

La COGEFI a donc choisi la voie de travailler étroitement avec la municipalité pour amender le budget proposé et diminuer les charges de plus de 500'000 CHF, avec le même impact sur le déficit et la marge d'autofinancement projetés.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la COGEFI vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- du préavis municipal no 18/20
- du rapport de la COGEFI chargée de son étude

et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

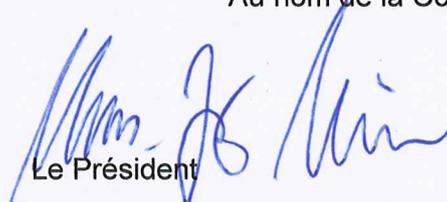
DECIDE

d'accepter le budget communal pour l'exercice 2021, tel qu'amendé par la COGEFI, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales suivantes :

- Chalet « Les Alouettes » à Morgins
- Concentration des eaux usées Mèbre – Sorge
- Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »

Ainsi fait à St-Sulpice le 07 décembre 2020

Au nom de la Commission



Le Président

Hans- Jörg Hirsch



Le Rapporteur

Helena Jindra Fröhlich